

AFFAIRE N° 4. - Mise en service des égouts de la Ville -
Création d'une taxe pour couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien du
réseau d'égouts

Monsieur BOURNIS donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Cette question a déjà été débattue en séance du Conseil Municipal du 28 Février 1955 et le Conseil avait donné son accord de principe quant à la création d'une taxe de 10 Fr. par mètre cube d'eau consommée par les propriétaires des immeubles branchés sur le réseau d'égout.

Le Conseil avait également examiné le projet de convention à passer avec la SOCEA pour l'entretien des égouts en tenant compte, bien entendu, des observations qui avaient été formulées à ce sujet par M. CHAFFARDON Ingénieur du E.T.P. à qui j'avais demandé son avis sur cette importante question.

Il avait été décidé que, compte tenu de l'importance de cette affaire, elle devait être soumise à la Commission du Budget pour étude et avis.

Cette Commission a examiné cette affaire le 7 Mars dernier et décidé que le service d'entretien des égouts devra être mis en adjudication.

LE MAIRE. - Vous avez entendu, Mesdames et Messieurs, la lecture du rapport de présentation. M. LUCIEN CADET, rapporteur général de la Commission du Budget vous donnera lecture du rapport qu'il a établi sur cette question.

Monsieur le Maire,
Mesdames,
Messieurs,

Roger VAILLANT, Prix Goncourt et hélas! aussi détracteur de Réunion, avait dans son dernier ouvrage décrit particulièrement Saint-Denis, notre bonne ville. Les rues étaient mal tracées et peu entretenues, les maisons avaient triste mine, les gens avaient l'ennui et j'en passe... Le courageux métropolitain que le climat et la monotonie des lieux rendaient malade et conduisaient au bord de la dépression n'avait plus qu'à reprendre l'avion, drogué et escorté d'une infirmière qui, si elle n'était point toujours belle, avait toutefois le plaisir de saisir cette occasion de revoir Paris.

Je suis, pour ma part, heureux de constater que notre collègue CHEVASSUS est d'une autre trempe puisqu'il est chez nous depuis 1940 et se porte apparemment en excellente santé.

Faut-il revenir sur la mauvaise foi et aussi l'absence totale du don d'observation dont cet écrivain avait fait preuve? Sans chauvinisme aucun nous dirons que Saint-Denis fait figure de grande cité. Si les rues ne sont pas des boulevards, néanmoins elles se présentent belles. L'électricité baigne de ses bienfaits les maisons et les artères les plus reculées. L'eau, après le centre-ville, a gagné nos campagnes. Attelés comme moi à ce char, vous suivez attentivement tous nos travaux, même si vous n'y participez point personnellement. Les écoles, les places publiques, les bâtiments communaux se multiplient sans cesse. La population s'accroissant de façon galopante, des problèmes nouveaux se créent tous les jours. C'est ainsi que l'urbanisation de la Ville a pris une ampleur très grande et aujourd'hui nous avons à prendre dans ce sens des décisions importantes. Je vous soumets un cas précis:

Il y a quelques années le Fonds Européen octroyait à la Ville de Saint-Denis une somme de 200 millions CFA pour son assainissement. Les études, une fois terminées, une première tranche de travaux commençait. Il m'est agréable ici de souligner que nous n'avons aucun retard sur la Métropole puisque Bordeaux et Saint-Cloud furent dotés d'égouts en 1963 seulement. Vous vous doutez bien: il ne suffit pas que ces égouts soient raccordés aux immeubles il faut qu'ils fonctionnent bien. Cela signifie qu'il faut toute une organisation, qu'il faut de l'argent. Nous ne pouvons faire appel aux centimes additionnels,

Monsieur le Maire, dans son souci d'objectivité, avant de vous présenter son rapport, a tenu à frapper à la porte d'un technicien qui lui donnerait un avis sain, sans bavure. Il s'est donc adressé à M. CHAFFARDON Ingénieur des Ponts et Chaussées, spécialisé dans la question EAU. La réponse de celui-ci est nette, précise. Après avoir passé en revue tous les éléments du problème, avoir calculé les dépenses de toutes sortes (soit 8 600 000 F.) comprenant fonctionnement, usure du matériel, remplacement des pièces défectueuses, etc...etc... après avoir étudié les recettes et leurs sources, il arrive à cette conclusion:

" Vu la difficulté d'établir l'assiette de la taxe de déversement qui est déterminée à partir de la valeur locative des immeubles, il est préférable de prévoir la perception d'une redevance calculée sur la quantité d'eau potable consommée. Cette redevance exigée des seuls usagers du réseau d'eau potable est plus équitable que la taxe qui, indistinctement, frappe usagers et non usagers..." Vous l'avez entendu, seuls les usagers du réseau d'eau potable seront atteints par cette redevance que M. CHAFFARDON, après des calculs savants, fixe à 10 francs le mètre cube.

Monsieur le Maire, en possession de ce rapport, a alors réuni la Commission du Budget qui, après avoir longuement délibéré, est arrivée à la même conclusion, persuadée que la classe pauvre, misérable ne serait pas atteinte par cette mesure, puisque des bornes-fontaines sont à sa disposition et qu'il sera peut être possible d'augmenter leur nombre.

Mesdames, Messieurs, au nom de la Commission du Budget, je vous demande de voter cette taxe de 10 francs par mètre cube. Votre option nous permettra de continuer l'oeuvre à laquelle nous nous consacrons tous: faire de Saint-Denis une cité florissante et belle.

Le MAIRE. - Mesdames et Messieurs vous avez entendu la lecture du rapport, si quelqu'un demande la parole, je vais la lui donner.

M. BEDIER. - Je me suis peut-être trompé, mais à la lecture de ce rapport, il me semble que ne seraient frappés de cette taxe que les usagers qui bénéficieraient du réseau d'égouts.

Le MAIRE. - Je propose au Conseil Municipal de voter la taxe et de mettre en adjudication la concession et la gestion de l'Assainissement de Saint-Denis.

Je signale que des sommes importantes ont été réclamées aux personnes qui ont demandé le raccordement de leur immeuble à ce réseau d'égouts. Mais, si au lieu de 10 francs nous portons à 12 Francs la taxe supplémentaire, la totalité des travaux se trouverait amortie sans que l'usager ait à payer la moindre somme pour le raccordement de leur immeuble au réseau d'égout.

M. RIVIERE. - Il me semble que la question n'a pas à être discutée, il vaut mieux payer 12 Frs au lieu de 10 frs, car beaucoup de propriétaires d'immeubles sont des économiquement faibles.

Si le Conseil vote le principe des 12 Fr. je demande que le recouvrement qui se fait actuellement pour les raccordements soit différé.

Le MAIRE. - C'est ce que nous allons faire, mais faut-il que vous soyez d'accord sur le principe de l'adjudication.

Après discussion et échanges de vue, el Maire fait le point de la situation. La taxe qui, au début était fixée à 10 Francs par m3 d'eau à verser par les propriétaires des immeubles branchés sur le réseau d'égout, a été revue et M. CHAFFARDON a préconisé qu'elle soit portée à 12 francs pour que soit prise en charge la totalité des frais de branchements au réseau d'égout

Je mets aux voix l'adoption du rapport: le Conseil institue donc une taxe de 12 francs par mètre cube d'eau consommée par les propriétaires des immeubles branchés sur le réseau d'égout.

Adopté à l'unanimité, moins la voix de Mme CHASSAGNE qui s'est abstenue.

Approuvé le 9 août 1966.
St Denis le 9 Août 1966.
P/ le Préfet.
Le Secrétaire Général.
Signé: J. & Luchard.